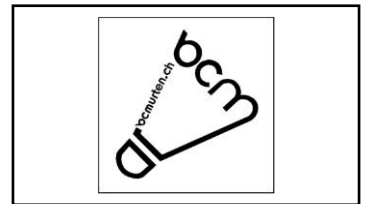


Concept de protection COVID-19

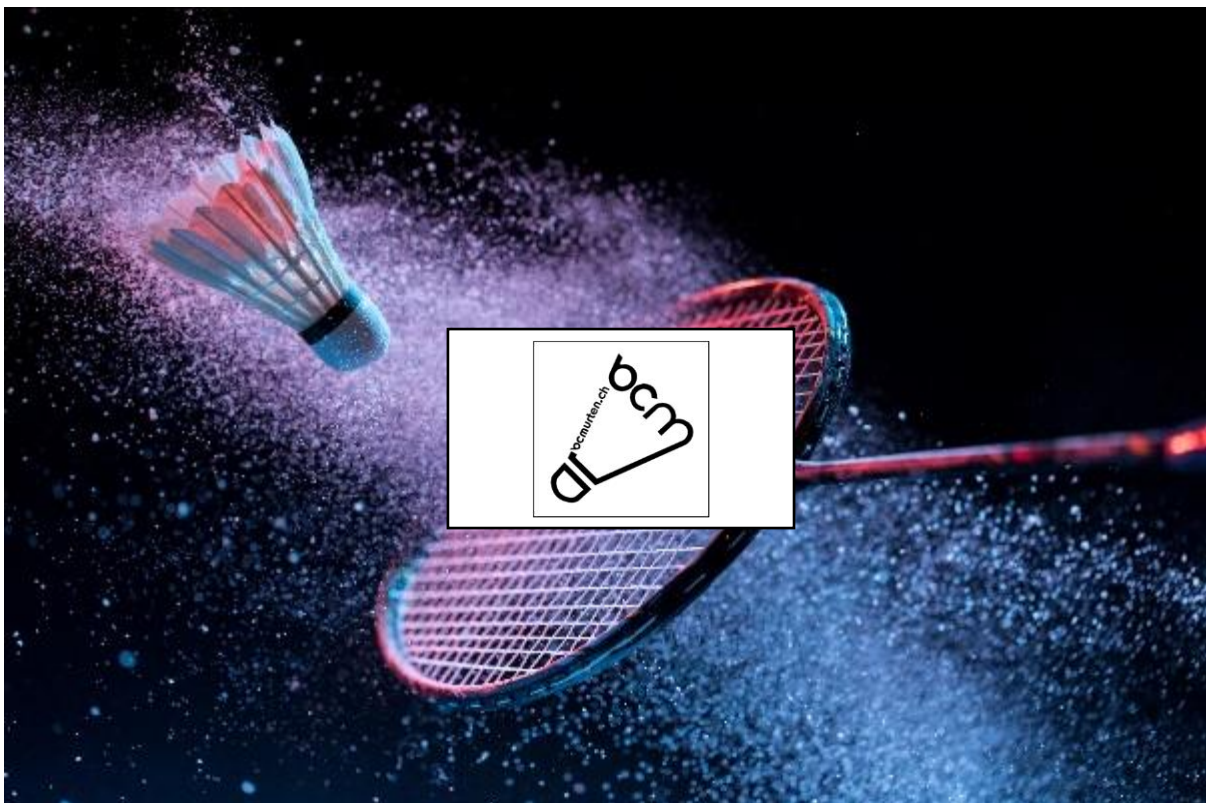
pour l'entraînement et les compétitions

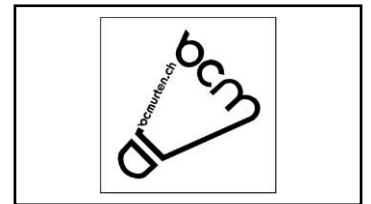
à partir du 31 mai 2021



Concept de protection Badminton à partir du 31 mai 2021

Version : 31 mai 2021
Auteur : Olivier Dürig





Situation initiale

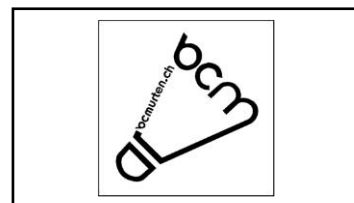
Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a décidé d'assouplir encore les mesures contre le coronavirus. Les activités sportives en salle sont à nouveau autorisées en groupes de 50 personnes maximum. Les spectateurs sont également désormais autorisés, si une séparation stricte entre les spectateur/rices et les participant.e.s peut être garantie. Pour celles-ci, les règles pour les événements publics s'appliquent (pas plus de 100 personnes, y compris les joueurs/euses, dans la salle en même temps, et/ou nombre maximum de spectateurs = max. la moitié de la capacité totale de la salle). Il n'y a pas de restrictions pour les enfants et les jeunes nés en 2001 ou après. Les cantons peuvent en tout temps prendre des mesures plus restrictives que celles de la Confédération. Dans ce cas, les mesures du canton s'appliquent.

Les règles suivantes sont toujours en vigueur :

- Les sportif/ves et entraîneur.e.s/personnes **encadrantes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux entraînements**. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, contacter leur médecin ainsi que toutes les personnes participant au groupe d'entraînement.
- Respect des **règles d'hygiène** de l'OFSP.
- **Social Distancing** avant et après le sport (1.5 m au minimum entre toutes les personnes, pas de contact physique) → Handshakes interdits !
- **Enregistrement des personnes participantes** pour permettre de suivre les chaînes potentielles d'infection et si possible, garder la même composition des groupes.
- Particulièrement les **personnes à risque** doivent respecter les directives spécifiques de l'OFSP.
- **Quarantaine** : En cas de suspicion, l'entraîneur(e)/responsable COVID-19 sera informé. Il/elle informera toutes les personnes de contact (athlètes et entraîneur.e.s/personnel), qui entreront immédiatement en auto-quarantaine jusqu'à ce que la décision finale de quarantaine soit prise par les autorités cantonales.

Objectifs

- Tenue d'entraînements et des compétitions dans le strict respect des directives nationales et cantonales, ainsi que les mesures de protection.
- Les règles sont clairement applicables pour les clubs et centres de badminton, ainsi que pour les centres de performance du sport d'élite et de masse, sont respectées par les joueurs/ses et peuvent être appliqués au badminton et au AirBadminton.
- Chaque club doit établir un concept individuel et concret sur la base du concept de protection général s'il propose des activités ou événements réunissant plus que 5 personnes, et l'harmoniser avec les concepts des fournisseurs des installations sportives.



Responsabilité

La responsabilité pour la mise en pratique du présent concept incombe aux responsables des clubs – un/e responsable Covid-19 doit être défini. Swiss Badminton et le BC Morat comptent sur votre solidarité.

Application au badminton

Entraînements et compétitions pour les jeunes nés en 2001 ou après

Les activités sportives pour les enfants et les adolescents nés en 2001 ou après, y compris les compétitions sans public, peuvent être organisées sans restriction. Spectateurs/ices* autorisés, si les joueurs/euses et les spectateurs/ices peuvent être strictement séparés (secteurs/zones différents).

*pas plus de 100 personnes (y compris les joueurs/euses) dans la salle en même temps, et/ou nombre maximum de spectateurs = max. la moitié de la capacité totale de la salle.

Les personnes encadrantes/entraîneur.e.s/fonctionnaires doivent respecter une **distance min. de 1.5 mètre et porter un masque.**

Entraînements et compétitions pour personnes dès 21 ans

Activités sportives individuelles ou en groupe de **50 personnes au maximum** (y compris les entraîneur.e.s/encadrant.e.s) pour les personnes nés en 2000 ou avant peuvent être organisées sans restriction. Lors des entraînements, des doubles et des exercices sur un demi-terrain sont autorisés sans masque, à condition qu'ils soient joués avec 3 autres personnes maximum par session d'entraînement (définir des groupes d'entraînement fixes de 4 personnes). Lors des compétitions, il est possible de jouer les doubles sans masque. Des spectateur.rice.s sont autorisés lors des compétitions, si si les joueurs/euses et les spectateurs/ices peuvent être strictement séparés (secteurs/zones différents).

*pas plus de 100 personnes (y compris les joueurs/euses) dans la salle en même temps, et/ou nombre maximum de spectateurs = max. la moitié de la capacité totale de la salle.

• Vestiaires et douches pour les personnes nés en 2001 et après

o A partir du 31 mai 2021 les enfants, Adolescents et jeunes adultes nés en 2001 ou avant peuvent utiliser les douches et vestiaires sans restrictions

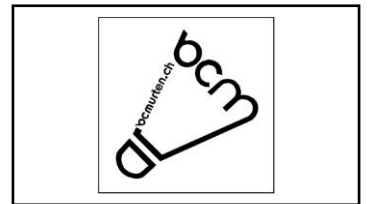
• Vestiaires et douches pour les personnes nés en 2000 et avant

o Les douches peuvent être utilisées (pas de masque obligatoire).

o Lors de l'entrée au vestiaire, un masque est obligatoire (intérieur).

o L'utilisation du vestiaire est limitée à 4 personnes.

o Nous recommandons de reporter le changement de vêtements et la douche à la maison.



Entraînement

- Si avant ou après l'entraînement, un autre club/une autre discipline utilise la salle, le transfert doit respecter les principes directeurs.

→ *Swiss Badminton recommande que la salle de badminton ou le gymnase et toutes les autres pièces soient ventilées régulièrement dans la mesure du possible.*

Avant l'entraînement

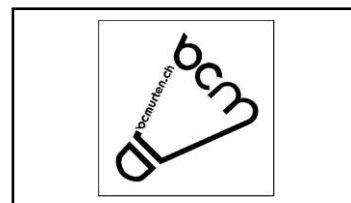
- Chaque participant doit apporter sa propre bouteille/gourde.
- Laver les mains.
- Les horaires d'accès doivent être définis clairement par groupe d'entraînement. Les participant.e.s ne devraient pas arriver à l'avance.

Pendant l'entraînement

- Il incombe aux entraîneur.e.s de veiller au respect des principes directeurs.
- Les entraîneur.e.s portent un masque à tout moment.

Après l'entraînement

- Laver les mains.
- Départ rapide de la salle.
- Si toutes les personnes d'un/des groupe/s d'entraînement ont quitté l'installation sportive, la personne encadrante libère le bâtiment et la personne encadrante du prochain groupe peut lancer les mesures préparatoires.



Tournois et compétitions

A) Principes fondamentaux

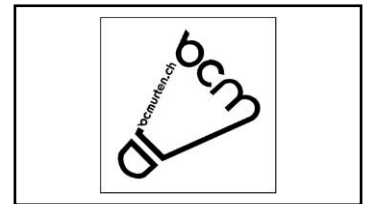
Le concept de protection pour des compétitions doit garantir le respect des principes fondamentaux suivants. Source : [Ordonnance sur les mesures](#) destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19).

1. Chaque organisateur doit désigner **un/e responsable COVID-19**, qui est à disposition des membres en cas de question
2. Respect des **prescriptions d'hygiène** de l'OFSP
3. **Distanciation sociale** (distance minimale de 1,5m entre chaque personne et pas de contact physique)
4. **Utilisation des installations** et des locaux en respectant les règles de distanciation et le **port du masque**
5. **Traçabilité des contacts étroits (Contact Tracing)** afin de pouvoir remonter les chaînes d'infection si besoin
6. **Information** aux joueurs/euses et aux autres personnes concernées des règlements et mesures en vigueur
7. **Quarantaine** : dans les cas suspects, toutes les personnes en contact (joueurs/euses et staff) se mettent en quarantaine préventive jusqu'à ce que les autorités cantonales aient pris une décision finale de quarantaine.
8. **Tests** : Swiss Badminton recommande aux participant.e.s de se faire tester régulièrement.
9. **Spectateurs** : Des spectateur.rice.s sont autorisés lors des compétitions, si si les joueurs/euses et les spectateurs/ices peuvent être strictement séparés (secteurs/zones différents).
*pas plus de 100 personnes (y compris les joueurs/euses) dans la salle en même temps, et/ou nombre maximum de spectateurs = max. la moitié de la capacité totale de la salle.

Important : Swiss Badminton recommande aux clubs/régions de clarifier avec les autorités cantonales/communales, sous quelles conditions les entraînements peuvent se dérouler. Les cantons et les communes peuvent en effet mettre des mesures en place qui sont plus restrictives que celles de ce concept de protection.

Le concept de protection doit être envoyé aux participant.e.s au moins une semaine avant le début du tournoi.

La responsabilité de la mise en œuvre correcte du concept de protection incombe au club et à l'exploitant de l'installation respectif.



B) Personnes impliquées

Ce concept de protection inclut les personnes suivantes :

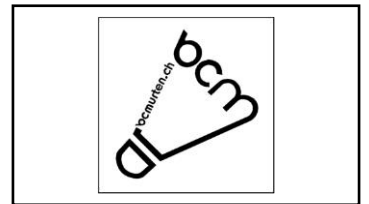
- Joueurs/euses et entraîneur.e.s. IC
- CO, membres du staff (speaker, table de tournoi, Live Ticker, etc.) – le nombre de personnes présentes autour du terrain doit être réduit au minimum.
- Arbitres, juges de ligne, referee.
- Représentant.e.s des médias
- Spectateur.rice.s

C) Arrivée et départ

- Le trajet doit être effectué individuellement en transports publics (le port du masque y est obligatoire) ou par son propre moyen de transport (port du masque obligatoire s'il y a plus d'une personne dans le véhicule).
- Les joueurs/euses sont enregistrés sur Tournamentsoftware et donc dans la base de données de Swiss Badminton et peuvent être retirés du système pour le contrôle de présence.
- Toutes les autres personnes doivent être inscrites en conséquence sur la liste de présence ou s'enregistrer à l'avance chez l'organisateur.
- Se laver/désinfecter les mains lors de l'entrée dans l'établissement.

D) Utilisation des installations et terrains

- Salles de gymnastique/Centres : les règles des responsables des installations s'appliquent.
- Swiss Badminton recommande d'aérer régulièrement et le plus possible toutes les pièces.
- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.
- Respect du concept de protection en vigueur.
- **L'organisateur limite le nombre de personnes énumérées sous B) Personnes impliquées (y exclu : joueurs/euses) au nombre autorisé selon les exigences applicables.**
- Membres du CO, bénévoles ou entraîneur.e.s restent dans le secteur attribué par l'organisateur.
- Pendant les pauses, les joueurs/euses et entraîneur.e.s ne quittent pas leurs groupes d'entraînement habituels.
- Si possible, l'organisateur fait une séparation temporelle des disciplines/catégories (matin/après-midi ou samedi/dimanche).
- Après être éliminé du tournoi, les joueurs/euses partiront immédiatement.
- Port du masque
 - Port du masque obligatoire dans toute la halle / tous les pièces à l'intérieur, sauf lors de l'échauffement et lorsque les joueurs sont en train de jouer sur le terrain.
 - Les officiels se trouvant autour du terrain (entraîneur.e.s, juges de service et juges de ligne) portent un masque ; seule exception : l'arbitre une fois qu'il/elle a pris place dans la chaise de l'arbitre.
 - Les speakers ne sont pas obligés de porter un masque si une autre protection est prévue (plexiglas, autre séparation physique à la table du tournoi ou similaire ou avec une distance suffisante).



- Le port du masque est obligatoire sur le banc des joueurs/ dans l'espace réservé aux joueurs dans les tribunes.
- Les membres du CO/du staff/les referees/les représentant.e.s des médias, etc. portent un masque en permanence.
- Les distances doivent être aussi grandes que possible (au moins 1,5 m).
- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer à des matches ou entraînements. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin de famille et suivre les instructions de ce dernier. Tout partenaire de jeu ou groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie. Cela s'applique également si une personne de l'environnement personnel présente des symptômes.

E) Salutation avant et après les matches

Salutation sans contact physique. Renoncer au shakehand traditionnel. (Des salutations alternatifs sont possibles - par exemple avec la raquette).

Renoncer au shakehand ne signifie pas « renoncer au fairplay », mais vise à minimiser les contacts physiques inutiles.

F) Vestiaires

- Les règles des responsables des installations s'appliquent prioritaire.
- Le nombre de maximum de personnes autorisées dans le vestiaire doit permettre de garantir une distance de 1,5m entre les personnes à tout moment.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps (sauf sous la douche).
- Dans les douches, la distance de 1,5m doit également être respectée. Le nombre maximal de personnes autorisées doit être déterminé en fonction de cela.
- Pas de restauration (nourriture et boissons) dans les vestiaires après le match.
- Les vestiaires doivent être quittés rapidement après la fin du tournoi.

G) Enregistrement, traçage (Contact Tracing) et obligation d'information

Afin de simplifier le Contact Tracing, des listes de présence sont toujours tenues. Les personnes de contact de la personne infectée peuvent être mises en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.

H) Tests

Swiss Badminton recommande aux participant.e.s de se faire tester régulièrement.

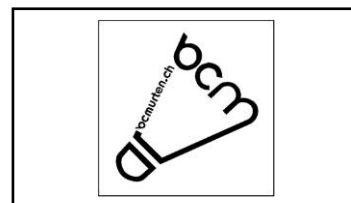
Si un test est positif, le [processus](#) défini par l'OFSP s'applique. Dans tous les cas, les personnes qui ont été testées positives doivent immédiatement se désinscrire chez l'organisateur du tournoi et ne sont plus autorisées à entrer dans la salle/le centre.

I) Restauration

Pour les restaurants/cantines/buvettes, Take Away, l'ordonnance fédérale actuelle et le concept de protection de la gastronomie de GastroSuisse s'appliquent.

J) Remises de prix

- Port de masque obligatoire : avant, sur et après le podium.



- Renoncer au shakehand traditionnelle.
- Les joueurs/euses peuvent retirer leur masque brièvement pour des photos.
- Les joueurs/euses prennent eux-mêmes les médailles et les prix d'une table.
- Les fonctionnaires en charge de la présentation des prix, portent tous un masque et placent les prix sur la table.
- Après la fin des matches et la remise des prix, les joueurs/euses quittent immédiatement la salle.

K) Médias

- La distanciation de 1,5m entre chaque personne et les règles hygiéniques doivent être respectés à tout temps.
- Le port du masque permanente pendant les interviews.
- Les représentant.e.s. des médias resteront dans le secteur attribué par l'organisateur.

L) Compréhension commune en dehors du terrain et de la salle/du centre

- Tous les participant.e.s apportent suffisamment de masques.
- Tous les participant.e.s ont un sac individuel (masque, linge, gourde, ...).
- Ne pas manger à même table que des personnes inconnues.
- Toujours porter le masque et respecter les distances au bureau, à l'école ou à d'autres endroits.
- Distanciation : 1,5m entre chaque personne.

M) Responsable COVID-19 du tournoi

Prénom : Olivier
Nom : Dürig
E-Mail : oduerig@gmail.com
Portable : 079 225 50 75
Club : BC Morat

Lieu, date : Morat, le 7 juin 2021

Divers

- Les bases juridiques de la Confédération se trouvent ici :
 - [Ordonnance COVID-19 situation particulière \(version du 24.2.21\)](#)
 - [Rapport explicatif concernant l'ordonnance COVID-19 \(changements du 24.2.21\)](#)